



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 28/01/2026

Reçu en préfecture le 28/01/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260119-DEC2026_007-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-007

Publié le 29-01-2026

TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE VICTOR HUGO

Nomenclature ACTES :1.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°20-07-08 du 23 juillet 2020 portant délégations du conseil municipal au maire, mise à jour par la délibération 2025-04-04 du 3 avril 2025.

CONSIDERANT la nécessité d'engager des travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Victor Hugo,
CONSIDERANT l'analyse des offres présentées lors du marché public qui a été lancé en vue des travaux de VRD relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Victor Hugo, lot N°12,
CONSIDERANT la décision DEC2024-114 attribuant le marché à SAS BIGI TRAVAUX PUBLICS lot N°12,
CONSIDERANT la décision DEC2025-168 du 28 juillet 2025 concernant la signature de l'avenant N°1,

DECIDE

Article 1 : De signer l'**avenant N°2** avec **SAS BIGI TRAVAUX PUBLICS** 15 allée de la Palun 13700 Marignane précisant et modifiant le délai d'exécution global des travaux, passant de 12 mois à 18 mois.

Montant du marché public initial :

365 389.60€ HT
438 467.52€ TTC

Montant de l'avenant N°1 :

53 022.40€ HT
63 626.88€ TTC

Montant du nouveau marché :

418 412€ HT
502 094.40€ TTC

Article 2 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 28/01/2026

Reçu en préfecture le 28/01/2026

Publié le

Berser
Levraut

ID : 013-211301049-20260119-DEC2026_007-CC

Article 3 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 19 janvier 2026



Le Maire,
Maxime MARCHAND



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice



COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS
Place des Droits de l'Homme
13 960 SAUSSET-LES-PINS

B - Identification du titulaire du marché public

BIGI TRAVAUX PUBLICS SAS 15 ALLEE DE LA PALUN 13700 MARIGNANE
TEL 04 42 45 09 25 Email entbigi@yahoo.fr
SIRET 41853174500028 RCS AIX EN PROVENCE 418531745

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

MAPA N° 23044 – TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE VICTOR HUGO - LOT N°12 - VRD

■ Date de la notification du marché public : 25/05/2024

MONTANT € HT DU MARCHÉ INITIAL	365 389,60 €
MONTANT AVENANT N°1	53 022,40 €
% AUGMENTATION DU MARCHÉ INITIAL	14,51%
NOUVEAU MONTANT € HT DU MARCHÉ	418 412,00 €
TVA	83 682,40 €
NOUVEAU MONTANT € TTC DU MARCHÉ	502 094,40 €

D - Objet de l'avenant**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

La durée contractuelle doit être précisée et modifiée de la façon suivante :

Au niveau de l'Ordre de Service de démarrage il était prévu ceci :

■ Délai global d'exécution des prestations ordonnées :

➤ Travaux zone neuve : du 8/07/24 au 11/07/25 jusqu'au 14/08/25 : soit 12 mois

➤ Travaux zones réhabilitées : du 8/07/24 au 30/08/25 soit 14 mois

■ Date indicative de démarrage des travaux : 08/07/2024

Au niveau de l'Acte d'Engagement il était indiqué ceci :

« Article 3 : Délais

La période de préparation de chantier est fixée à un mois.

Le délai d'exécution global des travaux est fixé à 12 mois. La durée contractuelle du marché sera de 18 mois.

Remarque :

Le démarrage des travaux est prévu pour le 8 juillet 2024 ».

L'article 3 de l'Acte d'Engagement est modifié par le présent avenant de la façon suivante :

Article 3 : Délais

La période de préparation de chantier est fixée à un mois.

Le délai d'exécution global des travaux est fixé à 18 mois à compter du 8 juillet 2024.

La réception définitive des travaux ayant été prononcée le 17 septembre 2025 il ne convient donc pas de procéder à l'application de pénalités de retard pour le présent marché.

Les autres éléments du marché restent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☒ Non

☐ Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MR BIA Yannick en qualité de Président	le 12/01/2026 à Maignane	SAS BICITRAVAUX PUBLICS 15 Allée de la Palun Zac de la Palun 13700 MARIGNANE Tél : 04 42 45 09 25 Siret : 418 531 745 00028 - APE 4312B

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Sausset
Les Pins, le 19/01/2026
Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

Le Maire
Maxime Marchand

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)